



COMPTE RENDU DE SEANCE - CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents (22) :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Odile BOULANGER, Christophe VAN DER WERF, Roch DOSSOU, Marie-Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Gwenaëlle de CIBEINS, Marie-France AGNOFE, Cyrille FREMINET, Aurélie LOGEAIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Catherine DOTTARELLI, Etienne BROQUET

Absents représentés (2) :

Géraldine LARDENNOIS représentée par Marc TOURELLE
Dominique VIANDIER représenté par Catherine DOTTARELLI

Absents (4) :

Véronique CLARKE DE DROMANTIN
Francis ZAPALOWCZ
Erwan TOULLEC
Sylvie CHEDRAWI

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marc de BRAQUILANGES

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Juste une question technique et comptable sur le coût total de la remise en état de tout ce qui est état-civil et accueil. J'ai vu qu'il y avait plusieurs dépenses, est-ce que tu peux nous donner le coût global prévu.

Marc TOURELLE

Le coût global de l'opération sera évoqué lors de la présentation du rapport du budget supplémentaire.

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

La délibération relative au rapport annuel du SMAERG est reportée.

Marc TOURELLE

Concernant l'antenne Free, j'ai donc signé l'autorisation d'urbanisme le 12 septembre. Nous attendons de Free des informations concernant la mise en œuvre de cette antenne, et je communiquerai, bien évidemment, les informations relatives à cette mise en œuvre.

Christophe VAN DER WERF

Juste une question : à partir du 12 septembre, il faut compter combien de mois ? Est-ce que les recours démarrent le 12 septembre ? Parce qu'ils ont dû mettre un affichage du permis de construire, etc.

Marc TOURELLE

Je n'ai pas encore l'information sur la date à laquelle ils vont réaliser les travaux.

Christophe VAN DER WERF

Oui, mais les travaux démarrent après le recours.

Marc TOURELLE

Le recours n'est pas suspensif, ils commenceront donc les travaux une fois que l'autorisation aura été donnée.

Autre information générale : j'ai reçu copie du courrier adressé au préfet par Nicolas Cordier exprimant sa volonté de démissionner du conseil municipal. Nicolas avait souhaité que cette démission ne prenne effet qu'à l'issue du Salon du Livre, hier soir. Le préfet nous a donc fait parvenir la lettre prenant acte de sa démission à compter de ce matin.

Concernant les conséquences de cette démission, je vais conserver la délégation Culture et Communication. Je réunirai prochainement les élus de la commission pour faire un point avec eux sur les choses qui restent à faire, tant du point de vue de la Culture que de la Communication. Nous prendrons le temps de regarder cela tranquillement dans les jours à venir.

Autre conséquence : je prendrai prochainement un arrêté pour remplacer Nicolas dans le Collège des élus de la Commission Antenne, et je proposerai le nom de Marie-France Agnofe.

Il y avait tout de même un grand événement hier : la cinquième édition des Rencontres du Livre. Je voudrais renouveler les remerciements que j'ai déjà adressés hier aux personnes qui se sont chargées de l'organisation de ces rencontres. J'ai donc remercié hier Nicolas et toute son équipe d'élus : Marie-Josèphe, Odile, Dolène, Aurélie qui a aussi tenu un café littéraire. C'était encore une belle édition cette année, avec beaucoup de succès. Je voudrais aussi remercier et féliciter la société ARTEA qui nous accompagne sur cet événement depuis le début. Je n'ai que des remontées positives des Noiséens qui sont venus, et j'imagine que vous également. Je voudrais remercier aussi, comme je l'ai fait hier nos deux agents municipaux, Aurélie et Elisa qui ont aussi beaucoup œuvré pour la réussite de cet événement, comme l'ensemble de nos services, sous la direction de Virginie, et notamment les services techniques. Je souhaite encore longue vie à cet événement car c'est devenu maintenant un rendez-vous bien ancré. Il faut que l'on continue, il y a beaucoup de joie à rencontrer les auteurs. Merci encore à ceux qui ont œuvré pour cette belle réussite.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2019

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des remarques, des modifications, des amendements sur ce projet de procès-verbal ? S'il n'y a pas de remarque, je le sou mets donc au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté.

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Marc TOURELLE

Je vous propose maintenant que l'on entre dans le vif du sujet avec les trois premières délibérations qui sont d'ordre financier, qui concernent l'adoption du BS, une décision modificative, et une admission en non valeur, et je laisse la parole à Jean-François.

Jean-François VAQUIERI

Merci, bonsoir. Il y a effectivement trois dossiers qui concernent la partie financière de l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir. La première partie concerne l'adoption d'un budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a pour vocation de reprendre les résultats de l'exercice précédent. La vocation du budget supplémentaire est également de valider les crédits correspondants aux restes à réaliser, c'est-à-dire ce qui a été budgété au titre de l'exercice précédent mais qui n'a pas été réalisé au titre des dépenses d'investissement au cours de l'exercice budgétaire concerné. Et enfin, il permet d'ajuster les dépenses et les éléments de recettes par rapport aux prévisions budgétaires qui figuraient au budget primitif. Vous avez donc en votre possession un dossier qui propose ces éléments d'ajustement, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Je voudrais revenir sur cette structuration en trois points. S'agissant de l'affectation du résultat 2018, puisque l'on va reprendre ces éléments, les résultats 2018 sont composés comme suit : en section de fonctionnement : 1 918 673,35 € au titre de l'exercice 2018 ; 483 274,55 € au titre des exercices précédents, ce qui permettait d'obtenir un résultat de 2 401 947,90 €. Et en section d'investissement : 6 421 962,67 € au titre de l'exercice 2018 ; et 6 021 568,16 € au titre des exercices précédents, ce qui conduisait à un résultat de 12 443 530,83 €.

Lors du vote du compte administratif, ces résultats ont été affectés : 2 millions d'euros de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Ces 2 millions servent notamment à financer les restes à réaliser 2018 que j'évoquais tout à l'heure pour près de 1,3 million d'euros.

Sur ce segment de 1,3 million d'euros, qui correspond aux restes à réaliser 2018 arrêtés au 31 décembre 2018, il y a pour 526 791,17 € de dépenses liées à la requalification du quartier Vaucheron ; 161 928,20 € relatifs à la construction de la structure multi-accueil Petite Enfance ; 147 407,88 € aux travaux de Saint-Nom-la-Bretèche ; travaux et équipements anciennes écuries pour 91 183,88 € ; programme de voirie 2018 à hauteur de 84 755,40 € ; les travaux d'éclairage public à hauteur de 32 257,44 € ; et enfin l'aménagement de la Place de la Quintinye à hauteur de 12 031,84 €.

Parallèlement, intervient cet ajustement des crédits 2019 qui permet de préciser les éléments prévisionnels, notamment au regard des recettes qui ont été notifiées à la commune. Sachant que le budget était construit sur des bases prévisionnelles qui sont ensuite confirmées ou infirmées à la marge par les éléments résultants des notifications intervenant de la part de l'État. Ça, c'est un premier point d'ajustement.

Il y a également des ajustements à faire suite à la notification des marchés publics qui peut créer des écarts par rapport à la prévision. Et, par ailleurs, selon l'évolution des besoins exprimés, les crédits doivent aussi être ajustés. Vous avez ces ajustements dans le dossier. Vous avez pu voir que, par exemple, la notification pour les éléments de recettes : la Dotation Globale de Fonctionnement, a varié de 13 k€ ; la notification s'agissant de la dotation de solidarité à hauteur de 27 k€. Ensuite, il y a des éléments factuels de dépenses comme la reconstitution du stock sel de déneigement, à hauteur de 10 k€ ; des éléments liés à la maintenance de la flotte automobile à hauteur de 8 k€ ; un ajustement également des dépenses de communication à hauteur de 3,3 k€ ; et des éléments d'ajustements liés aux annonces et insertions dans différentes revues de publications sur les marchés publics à hauteur de 15 000 €.

Sur la section d'investissement, il y a des ajustements liés au cadencement des dépenses afférentes au pôle Petite Enfance à hauteur de 1,8 million d'euros ; à l'aménagement du pôle à hauteur de 246 000 € ; sur le codage PLU qui correspond à des obligations de mise en place au 1^{er} janvier 2020 d'un géoportail, à hauteur de 10 k€ ; ensuite des dépenses afférentes à la bascule du réseau RCT vers une

solution IP internet, avec une fin de maintenance au 31/12/2019 à hauteur de 21 000 € ; et une subvention en recettes de 247 000 € ; une subvention borne électrique à hauteur de 13 000 € ; et comme je l'évoquais tout à l'heure, un excédent capitalisé 2018 à hauteur de 2 millions d'euros.

Tous ces éléments sont repris dans le rapport de présentation et conduisent à la soumission au Conseil municipal d'une délibération pour validation de ce budget principal supplémentaire au titre du budget principal de ce budget supplémentaire, dans les conditions dont je viens de rappeler synthétiquement les grands principes.

Je ne sais pas si vous avez des questions. Guy, tu as posé une question sur des éléments d'ajustement des dépenses liées à l'hôtel de ville. Ce qui était prévu au titre du budget primitif 2019 est une dépense de 156 000 €, au titre des crédits supplémentaires ont été prévus 78 000 €. Ce qui conduit à des dépenses à hauteur de 234 000 €.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François. Des questions sur ce BS ? Pas de questions. C'est un budget d'ajustement, on reprend les résultats et on ajuste avec les restes à réaliser. S'il n'y a pas d'autre question, je propose de passer à l'adoption de ce Budget supplémentaire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions : Christophe et Étienne. Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (2 abstentions : Christophe VAN DER WERF, Etienne BROQUET)

APPROUVE le budget supplémentaire 2019 du budget communal tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	36 350,00	002	Résultat reporté	401 947,90
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	- 25 809,00	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	-	74	Dotations et participations	- 40 463,00
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	- 51 004,00	042	Opération d'ordre	-
		- 40 463,00			361 484,90
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	12 443 530,83
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	13	Subventions d'investissement	448 000,00
204	Subventions d'équipements versée	-	1068	Affectation résultat	2 000 000,00
020	Dépenses imprévues	-	040	Opération d'ordre	-
040	Opération d'ordre	-	041	Opérations patrimoniales	-
041	Opérations patrimoniales	-	16	Emprunts et dettes assimilées	- 6 250 821,00
	Opération 101 - Batiment	96 000,00	024	Cessions	-
	Opération 103 - Informatique	32 000,00	021	Virement de la section de fonctt	- 51 004,00
	Opération 105 - Voirie	15 000,00			
	Opération 107 - Urbanisme	10 000,00			
	Opération 114 - Pôle Petite enfance	2 046 000,00			
	Opération 513 - Scolaire	- 5 000,00			
	Restes à Réaliser 2018	1 330 504,53		Restes à Réaliser 2018	17 319,00
		3 524 504,53			8 607 024,83
		3 484 041,53			8 968 509,73

ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATION N°1 – EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Jean-François VAQUIERI

Il s'agit d'une délibération modificative relative au Budget principal. Elle fait suite à des discussions intervenues entre le Trésor public et la Direction financière de la commune, sur des divergences d'appréciation entre l'inventaire de la commune et l'actif tenu par le Comptable public. Ce dernier a demandé la régularisation des écritures liées à la cession du terrain de Cornouiller 2 intervenue en 2018. Il est donc proposé au Conseil municipal d'inscrire les crédits nécessaires à cette mise à jour, afin d'assurer la concordance de l'actif et de l'inventaire du Budget principal de la commune, conformément à l'instruction M14 qui est l'instruction comptable qui s'impose en matière d'actif des collectivités publiques. C'est une discussion très technique qui est intervenue, si vous avez besoin d'explications complémentaires sur ce sujet n'hésitez pas.

Marc TOURELLE

Merci. Nous avons souhaité ne pas intégrer cette décision modificative au Budget supplémentaire pour pouvoir avoir une lecture plus claire de ce dernier. C'est donc une décision modificative, comme l'a expliqué Jean-François, en fait c'est une écriture pour ordre pour le faire conformément à ce que décrit l'instruction comptable M14.

Pas de questions ? Je passe donc au vote pour approuver la décision modificative n°1 du budget communal : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modification n°1 du budget communal, pour l'exercice 2019, tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	-	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	-	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	7 277 555,65	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	7 277 555,65
023	Virement à la section d'invtt	-	042	Opération d'ordre	-
		7 277 555,65			7 277 555,65
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	13	Subventions d'investissement	-
020	Dépenses imprévues	-	1068	Affectation résultat	-
040	Opération d'ordre	-	040	Opération d'ordre	-
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	Opération 101 - Batiment	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
	Opération 105 - Voirie	-	024	Cessions	474 000,00
	Opération 107 - Urbanisme	-	021	Virement de la section de fonctt	-
27	Autres immobilisations financières	474 000,00			
	Restes à réaliser 2016	-			
		474 000,00			474 000,00
		7 751 555,65			7 751 555,65

ADMISSION EN NON-VALEUR EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Jean-François VAQUIERI

Il s'agit d'un dossier de moindre importance mais qui revient régulièrement devant vous puisque, vous le savez, il nous faut constater un principe d'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances de la commune vis-à-vis de tiers. On a eu l'occasion de détailler ce à quoi cela correspond en Commission Finances puisque ces trois dossiers y ont été abordés. Pour l'essentiel, sans citer qui que ce soit, ce sont des dossiers qui concernent un nombre limité de personnes. Cette présentation et le principe de cette admission en non-valeur intervient lorsque toutes les possibilités de recouvrement : lettre de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur, ont été épuisées. La différence avec l'abandon de créances est que ce dernier est définitif, par lequel la commune renonce pour l'avenir à recouvrer un jour les créances en question. L'admission en non-valeur correspond plutôt à une réalité comptable et ne prive pas la commune, le cas échéant, du bénéfice d'un retour à meilleure fortune si les débiteurs avaient un jour la possibilité d'honorer leurs créances vis-à-vis de la commune de Noisy-le-Roi. Je crois qu'il faut être honnête, ce sont des situations relativement inédites, c'est un montant de 1 073,61 € qui ne concerne pas un effacement définitif de dettes, encore une fois suite à un jugement en surendettement, tel que l'on peut en connaître et qui vous sont soumises aujourd'hui pour délibération, pour inscription des crédits équivalents au budget de la commune.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François. Est-ce qu'il y a des questions ? Aurélie.

Aurélié LOGEAIS

Cela concerne quels types de dépenses, s'il te plaît Jean-François ?

Jean-François VAQUIERI

Ce sont des dépenses liées à l'usage du centre de loisirs de la commune, ce sont donc plutôt des familles en difficulté, en nombre limité.

Aurélié LOGEAIS

Juste une question : j'imagine que ce sont des personnes en situation de précarité, sont-elles passées par le CCAS ?

Patrick KOEBERLE

Je n'ai pas le détail des noms, mais effectivement on peut penser que ces personnes se sont approchées à un moment ou un autre du CCAS.

Marc TOURELLE

Attention, le CCAS n'intervient pas pour régler des dettes de la commune, ce serait un transfert de budget. Par contre, régulièrement, le CCAS peut intervenir pour un certain nombre d'aides précises comme les bons alimentaires, les séjours scolaires, les factures d'électricité. Probablement que pour ces personnes il n'y a pas eu de recoupement entre l'admission en non-valeur et ce que l'on peut apporter comme aide. Il peut s'agir de familles en difficultés ou de familles qui ont quitté le territoire.

Aurélié LOGEAIS

Merci pour la réponse. Je précise que ma question c'était pour savoir si, en amont, les familles étaient déjà en contact avec le CCAS ou pas, afin de comprendre pourquoi il y avait eu des non-paiements.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François. D'autres demandes de parole sur cette délibération ? Je vais donc vous proposer d'accepter l'admission en non-valeur des produits communaux pour l'année 2015, tels qu'ils ont été décrits par Jean-François : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

1°) **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des produits communaux concernant l'année 2015 détaillés ci-dessous.

Nature	Quantité	Unité	Montant
Budget Principal – Admissions en non-valeur			
RAR inférieur au seuil de poursuites	15		25,48 €
PV de Carence	15		75,66 €
PV de Carence	15	0	972,47 €
TOTAL			1 073,61 €

2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2018

Marc TOURELLE

Tous les ans il y a une délibération qui concerne les acquisitions et cessions par la ville, je vais donc laisser à Odile le soin de détailler ces opérations.

Odile GUERIN

Comme tu viens de le dire, c'est une obligation que de présenter ce bilan au Conseil municipal. Pour 2018 ce sera très simple, puisqu'aucune acquisition n'est intervenue tout au long de l'année, il y a seulement eu deux cessions.

Ces cessions concernent, d'une part, une maison individuelle sise 2, Allée Pauline Kergomard, pour un montant de 380 011 € ; et, d'autre part le terrain du Cornouiller non viabilisé, de 11 999 m², qui a été cédé aux Nouveaux Constructeurs, qui est actuellement en construction, pour une somme de 7 277 555,65 €, plus une dation de 474 000 € qui consiste en la remise d'environ 278 m² à la commune à l'issue de la construction.

Deuxième chose : on se doit de vous faire part des opérations réalisées dans le cadre de la convention qui a été signée avec l'EPFIF il y a un certain nombre d'années. Même chose : en 2018 aucun mouvement n'est intervenu sur ce dossier. Pour mémoire, le stock fait toujours l'objet d'une garantie de rachat de 513 000 €, c'est-à-dire le terrain de 2 hectares plus les études.

Sur cette délibération il n'y a pas de vote, on va simplement vous demander de prendre acte.

Marc TOURELLE

Avant de prendre acte, nous allons demander s'il y a des questions, des éclaircissements. La somme concernant le terrain à bâtir est exactement celle précisée dans la décision modificative. La convention avec l'EPFIF a pris naissance en novembre 2015, elle est donc encore valable jusqu'en novembre 2020. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Christophe.

Christophe VAN DER WERF

A titre d'information, êtes-vous capable aujourd'hui de dire ce qui s'est passé déjà avec l'EPFIF en 2019 ?

Marc TOURELLE

Cela ne fait pas partie du bilan, ce sera l'an prochain, mais pour répondre à ta question il ne s'est rien passé. Je vous propose donc de prendre acte du bilan tel qu'il a été présenté par Odile.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2018.
- 2) **DONNE ACTE** du bilan 2018 des acquisitions et cessions immobilières et du récapitulatif de stock détenu en 2017 par l'Etablissement Public foncier des Yvelines pour le compte de la Ville

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAF DES YVELINES

Marc TOURELLE

Je vais maintenant passer la parole à Annie. On arrive aussi à de la dématérialisation même avec la CAF.

Annie SASSIER

C'est une dématérialisation que nous propose la CAF dans un objectif de modernisation et de simplification. La CAF facilite les modes de déclaration de données de ses partenaires, et pour cela elle met en place un espace numérique et des droits d'accès limités aux personnels identifiés et habilités par la commune ; l'espace numérique c'est « Mon compte partenaire ». La commune pourra donc déclarer ses données de façon dématérialisée, dans un espace intitulé « Mon compte partenaire », en remplacement du mode de transmission actuel : la voie postale. Elle pourra également utiliser les nouveaux services de consultation des allocataires et d'aide financière d'action sociale.

Afin de mettre en place ces nouveaux services de dématérialisation, la commune doit signer avec la CAF une convention et les avenants afférents. Ces espaces sont mis à disposition de la commune à titre gratuit, et dans le respect des réglementations relatives à la confidentialité des données. La convention est établie pour une durée d'un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction. Il n'y aura donc plus de support papier, il y aura une signature électronique, et des personnes habilitées et identifiées à la mairie pour utiliser « Mon compte partenaire ».

Il vous est proposé de bien vouloir approuver la convention de partenariat proposée par la CAFY dénommée : « Convention d'accès à Mon compte partenaire » et d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que les contrats afférents, afin d'obtenir les autorisations nécessaires à son utilisation.

Marc TOURELLE

Merci Annie. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette dématérialisation ? Pas de questions. Je vous propose donc d'approuver cette convention avec la CAFY : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** la proposition de convention et de contrats établis par la Caisse d'Allocations Familiales pour permettre l'accès au personnel habilité de la commune aux services mis à leur disposition sur l'espace sécurisé « Mon compte partenaire » tels qu'annexés
- 2) **AUTORISE** le Maire signer la convention « mon compte partenaire » avec la Caf, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service

SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CHARTE QUALITÉ DU « PLAN MERCREDI »

Marc TOURELLE

Annie, tu vas garder la parole puisque tu vas maintenant nous parler du « Plan mercredi ».

Annie SASSIER

Un petit rappel : il y a un an, en septembre 2018, nous sommes revenus à la semaine des quatre jours, nous avons des temps périscolaires, les TAP, et nous avons rédigé et adopté un Projet éducatif du territoire. Avec le retour de la semaine des quatre jours et la suppression des TAP, la commune a souhaité poursuivre son engagement pédagogique et éducatif auprès des enfants à travers le Plan mercredi. C'est un dispositif gouvernemental visant à soutenir le développement d'une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi, je rajouterai « hors du temps scolaire » dans la délibération, en complémentarité avec le temps scolaire.

Les activités organisées dans le cadre du Plan mercredi s'inscrivent autour de trois thèmes : culture, nature et sports, c'était ce que l'on avait mis dans notre PEDT. Dans cette convention charte qualité Plan mercredi, qui précise les engagements de chacune des parties, on nous demande la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires. Depuis les TAP on nous demande donc de prendre le temps de l'enfant dans sa globalité, il n'y a plus des temps juxtaposés mais un temps global. On nous demande l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants porteurs de handicap. On a un enfant que l'on accueille plutôt pendant les vacances scolaires, qui est handicapé, qui est accueilli dans un établissement scolaire spécialisé, et les parents ont souhaité qu'il participe à l'accueil des loisirs, il est donc accueilli. On crée des activités périscolaires sur le territoire, en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants, on propose des activités riches et variées associant des sorties éducatives, et visant la réalisation finale d'une œuvre : spectacle, exposition, tournoi. On fait déjà tout cela, mais là ce sera inscrit dans ce Plan mercredi qui nous ouvre droit à quelques financements et à un assouplissement du taux d'encadrement. La convention charte qualité Plan mercredi a une durée identique à celle du PEDT : trois ans, elle peut être modifiée par avenant, résiliée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles.

Aurélie LOGEAS

Quelle est la durée de la convention ? Un an ou trois ans ?

Annie SASSIER

C'est 3 ans.

Marc TOURELLE

Merci Annie pour cette explication exhaustive. Je vous propose donc d'approuver la convention charte qualité Plan mercredi : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** la convention « Charte qualité Plan mercredi »
- 2) **AUTORISE** le Maire à la signer

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA GESTION DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES

Marc TOURELLE

C'est Christophe qui va prendre la parole, la commune se dote de bornes de recharger électriques qu'il va nous décrire.

Christophe MOLINSKI

Merci. Effectivement, on les attendait et les emplacements sont même tracés depuis un moment. Les bornes devraient arriver entre le 15 et le 30 novembre et on pourra les utiliser d'ici début décembre.

Je vous rappelle qu'un groupement de commandes avait été initié avec le SEY 78. Ces bornes seront au nombre de 2 avec à chaque fois deux branchements. Une borne sur le parking de la mairie, et une au niveau du 19 Rue André le Bourblanc, en face du centre commercial.

Ce sont des bornes dites « accélérées », qui permettent la recharge complète pour un véhicule de type Zoé en deux heures, sachant qu'il faut pratiquement 12 heures pour une recharge en mode normal.

Pour vous donner une idée du coût, le prix d'installation d'une borne était de 5 679,50 € HT ; le coût du raccordement Enedis est de 1 079 €. La subvention que l'on obtient par la Région, par le SEY est de 4 730 €, ce qui fait un reste à charge final de 2 027 € HT. Pour vous donner une idée du calcul de retour sur investissement, il a été basé sur une utilisation quotidienne de deux heures avec quatre utilisateurs puisqu'il y a quatre bornes.

La recette brute TTC par an serait de 3 796 €, ce serait un coût supporté par les usagers, évidemment. La facture d'électricité serait de 2 241 € par an, les frais de gestion : 266 € par an, et la maintenance, la supervision : 683 €. Ce qui fait une recette nette TTC par an de 2 845 €, il faut donc à peu près 2,4 ans pour avoir un retour total sur investissement initial, et après c'est du bénéfice.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. En dehors de l'aspect du retour sur investissement, il s'agit surtout de se mettre à jour et à la page sur l'électricité et de répondre à un besoin, à une attente. Qui souhaite la parole ? Étienne.

Etienne BROQUET

Excuse-moi, mais j'ai du mal à comprendre le tableau de calcul qui nous est présenté. Parce que j'imagine tout de même que l'électricité n'est pas gratuite, si je prends la recette brute moins les frais de gestion, moins les frais de maintenance, je trouve bien une recette nette de 2 845 €, dont j'imagine que je dois déduire le coût de l'électricité.

Avec une facture d'électricité de 2 241 € TTC par an, il reste donc un solde d'environ 600 €. Pour moi le retour, et c'est d'ailleurs très bien, je suis tout à fait pour, me semble être de trois ans et demi. Je ne comprends pas du tout le calcul qui permet d'arriver à un retour sur investissement sur 0,7 an. Ce serait fantastique, mais je ne vois vraiment pas la logique du calcul.

Cyrille FREMINET

L'hypothèse de recette est quand même, me semble-t-il, assez ambitieuse, parce que quatre utilisateurs de deux heures par jour, cela fait donc huit heures de charge par jour, j'imagine que c'est une belle moyenne.

Marc TOURELLE

C'est en vitesse de croisière, il est bien évident qu'au début il n'y aura pas ce taux d'utilisation, il va falloir que les gens s'habituent petit à petit. S'il faut revoir le tableau de calcul avec d'autres hypothèses on le fera. L'idée n'est pas que la commune se fasse de l'argent sur le dos des utilisateurs, mais qu'elle apporte un service et que cela ne lui coûte pas non plus trop cher.

Jean-François VAQUIERI

Je voudrais vraiment saluer avec enthousiasme cette initiative de la commune, pour une fois je m'exprimerai sur une délégation qui n'est pas la mienne. Parce que je pense que, dans le contexte de la transition énergétique, les éléments liés à la mobilité électrique sont tout à fait déterminants. Je rappellerai que les prévisions, s'agissant du parc de véhicules à l'horizon 2035, sont des prévisions de 7 millions de véhicules électriques ; il y a donc une logique d'offre qui paraît assez naturelle. Je suis sûr que sur ces éléments-là on est bien sûr très en anticipation, les éléments de puissance tels qu'ils ont été évoqués par Christophe Molinski seront peut-être assez rapidement dépassés. Mais, quoi qu'il en soit, je pense qu'il est très bien pour une commune moyenne comme Noisy-le-Roi de prendre d'ores et déjà l'initiative, en relation avec le syndicat d'électricité des Yvelines, de se doter d'installations de recharge. Je pense que le moment venu il faudra également réfléchir à des logiques de planification des emplacements destinés à ces recharges électriques, et très probablement on initie, à travers ce dossier, une logique qui a vocation à se développer dans le contexte que l'on connaît et qui nous appelle à prendre nos responsabilités. En tout cas, bravo Christophe, bravo Marc.

Christophe MOLINSKI

Petite précision : concernant les tarifs, le SEY ne souhaitant pas qu'il y ait de la compétition entre les villes. Ils ont donc unifié cette pratique. Le cout du kWh est fixé à 0.20 € TTC, plus les frais de connexion de 0.8 €. A titre d'exemple, la charge d'un Zoe en journée coûtera 4.8 € TTC pour 1h30. C'est donc extrêmement intéressant.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Est-ce qu'il y a encore des précisions ? Pas de précisions, je vous demande donc d'approuver, à la fois la création de la tarification, et l'autorisation de signer la convention de mandat avec la société exploitante : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **DÉCIDE** la création d'une tarification pour l'utilisation par les automobilistes disposant d'un véhicule électrique, des bornes installées à Noisy le Roi sur le parking de la mairie, avenue Charles de Gaulle et au 19 rue André Le Bourblanc.
- 2) **DÉCIDE** que cette tarification sera applicable à compter du 1er février 2019 et mise en œuvre dès réception des travaux.
- 3) **FIXE** cette tarification selon les modalités suivantes :

Critère	Montant facturé **
Acte de charge (connexion)	0.80 € TTC
Consommation au kWh délivré	0.20 € TTC / kWh
Tarif à la minute * au-delà de 2 heures entre 9h et 19h	0.0167 € TTC / min (1,00 € TTC / h)

- 4) **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mandat confiant à la société Bouygues Energies et Services Sise 19 rue Stéphenson à Saint-Quentin-en-Yvelines, le recouvrement au nom et pour le compte de la commune de NOISY LE ROI par la société Bouygues Energies-Services des recettes afférentes à l'utilisation des bornes de charge installées son territoire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA PASSERELLE DU CHEMIN DES PRINCES PAR LE « FONDS MOBILITES ACTIVES-CONTINUITES CYCLABLES »

Marc TOURELLE

Nous allons maintenant parler de la passerelle qui sera prochainement installée au-dessus de la voie de chemin de fer, parallèlement au Pont des Princes, et je vais laisser Christophe décrire cette opération.

Christophe MOLINSKI

La passerelle sera construite en usine et livrée d'ici la fin du mois de novembre. Cela nécessitera, bien sûr, d'aménager les à-côtés, de faire le bitume, etc., pas mal de choses. Elle ne pourra donc être utilisée normalement qu'à partir de janvier. Il y aura aussi les tests par la SNCF qui voudra vérifier la solidité de l'ouvrage.

Je voudrais saluer le travail de Michel Cazabat, qui a fait un gros travail de recherche de financements et qui a obtenu un grand nombre de subventions.

La demande de financement a été faite sur la base d'une estimation de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC, c'était la somme qui était inscrite au budget. La subvention obtenue par la commune a été de 40 % HT, ce qui fait donc 307 654 €. À la suite de la consultation des offres de marché, l'entreprise a été retenue pour un montant de 539 788 € HT, ce qui fait quand même beaucoup moins que prévu. Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans tout ce qui est suspendu : ponts, etc. Ce sont eux qui font le métro à Paris lorsqu'il est suspendu, qui ont fait La Villette. Leur usine est située dans le centre de la France.

Dans le tableau en annexe sont reportées la somme inscrite au budget et le coût réel. Les financements sont accordés en pourcentage du prix réel. Nous allons donc avoir 223 569 € sur l'appel de Fonds mobilités – actives – continuités cyclables du Ministère de la Transition écologique et solidaire ; ce sont les fameux 40 %. Ensuite, la Région Île-de-France donne 25 % du montant hors taxes des travaux, ce qui fera 134 947 €. Enfin, 13 000 € du département des Yvelines au titre des circulations douces. Soit un total de subventions de 371 516 €, et un reste à charge pour la commune de 187 408 €, soit un investissement très maîtrisé pour un ouvrage très attendu.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Guy.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Est-ce que vous pouvez nous montrer la belle photo que l'on a dans le dossier ?

Aurélie LOGEAIS

Bravo pour ce super projet, on est effectivement pressé que la passerelle soit en service. J'ai juste une petite question parce que ce sont des plans d'architecte : est-ce que les barrières le long de la route à gauche vont être changées ? C'est simplement pour un détail esthétique, je trouve dommage que toutes les barrières ne soient pas les mêmes, que l'on garde les anciennes alors que toutes les autres sont différentes.

Marc TOURELLE

C'est vrai, il faudra se poser la question car en plus, certaines se descellent de temps en temps. Mais c'est aussi une question de coûts. J'ajouterais que la pose de cette passerelle nous permettra d'avancer de façon beaucoup plus active sur le plan de circulations douces qui est travaillé en ce moment, et qui devrait être présenté dans les semaines qui viennent. Il y avait déjà eu un projet de schéma directeur en 2012, mais il était temps de reprendre cela, et la passerelle est évidemment un élément important.

Juste pour préciser : dans le tableau il est indiqué : « 13 000 € en attente de notification ». L'accord sur la subvention du CD78 a été notifié ce matin même. Toutes les subventions ont donc été notifiées.

Christophe VAN DER WERF

Une fois n'est pas coutume : moi qui étais opposé à ce projet-là vu le coût initial qui a été voté, j'abonde à ce que dit Christophe, effectivement, bravo aux services parce que c'est une belle réussite d'optimisation de coûts, il faut vraiment les remercier.

Marc TOURELLE

Et pour avoir été tenu au courant, c'était un gros travail parce que les services de l'État, notamment, sont très exigeants, ce qui est bien normal. Je vous propose donc d'autoriser la signature de tout document nécessaire à l'obtention de la subvention du Fonds Mobilités actives – continuités cyclables : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Aurélie LOGEAIS

Si je peux juste me permettre une remarque par rapport à la réponse qui m'a été faite : effectivement, ce serait un coût supplémentaire de changer les barrières existantes, mais dans ce cas pourquoi ne pas assortir les futures barrières à celles existantes ? Pourquoi ne pas acheter les mêmes ? C'est juste un détail.

Marc TOURELLE

Très bien, nous allons regarder cela.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de la subvention attribuée par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat dénommé « FONDS MOBILITES ACTIVES-CONTINUITES CYCLABLES ».

PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Marc TOURELLE

Delphine va maintenant présenter la procédure de déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU pour ce qui concerne le secteur Montgolfier. Vous savez que c'est un secteur sur lequel nous réfléchissons depuis un moment déjà. Ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises lors des commissions urbanisme, je l'ai moi-même évoqué dans mon discours des vœux, j'y ai consacré un édito et une feuille d'information cet été pour préciser peu les choses. Nous souhaitons engager une procédure de déclaration de projet que je vais à Delphine le soin de vous expliquer.

Delphine FOURCADE

Le site de Montgolfier a fait l'objet d'une ZAC créée en 2004, à vocation d'activités tertiaires portant sur une surface de 30 000 m² de droits à construire. Le développement économique escompté s'est fait attendre et seulement 8 000 m² ont été construits en 15 ans. Ceci dans un contexte de fort ralentissement de l'immobilier de bureaux en Île-de-France.

En 2017, une procédure de déclaration de projet a été initiée pour réaliser des logements sur la partie est de l'îlot 4, juste à côté de l'EHPAD. Cette déclaration de projet a été abandonnée pour privilégier une approche globale et cohérente à l'échelle de l'ensemble du périmètre.

Dans ce contexte, et avec l'arrivée du Tram 13, il est donc envisagé une requalification de cette zone d'activités tertiaires en un quartier mixte : logement et activités, répondant aux obligations de la loi SRU et aux préconisations du schéma directeur de la Région Île-de-France qui a identifié la commune de Noisy-le-Roi comme un pôle de centralité à conforter.

La procédure de déclaration de projet amènera une consultation des personnes publiques associées, et la mise en place d'une enquête publique permettra la requalification du secteur par la mise en compatibilité du PLU.

Le conseil municipal est invité à lancer cette procédure, ainsi que la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, en vue de réaliser un projet de requalification du secteur du parc d'activités Montgolfier.

Il est vrai que cette requalification du secteur Montgolfier a déjà été évoquée en Commission Urbanisme cette année : en mars, en mai et dernièrement en septembre, et que le maire l'a effectivement évoquée au cours de ses vœux et dans l'édito du journal de la commune. En Commission Urbanisme il m'a été posé une question concernant le planning, autant y répondre tout de suite. Nous n'en sommes qu'au lancement de la procédure qui va prendre du temps puisque, c'est évoqué dans la délibération, il y a notamment la consultation de l'autorité environnementale, la consultation des personnes publiques associées, une enquête publique. Vous savez que l'on en a déjà eu une pour la modification du PLU, ce sont des enquêtes publiques d'un mois, le commissaire enquêteur a un mois pour faire un retour sur l'enquête. Tout cela va donc prendre du temps, et nous souhaitons juste lancer cette procédure pour ne pas perdre de temps, et lancer en parallèle la concertation, parce que bien sûr l'avis des Noiséens sera important dans l'élaboration du projet. Tout ce planning sera précisé après les élections et prendra, vous l'avez compris, plusieurs mois.

Marc TOURELLE

Merci Delphine pour ces explications. Comme pour tous les projets de la commune - le pôle Petite enfance, le Verger du Roi, les Nouveaux Constructeurs ou le quartier du Vaucheron - une réunion publique est organisée le 15 octobre pour présenter les grands principes d'aménagement sur cette zone. Cette réunion sera suivie d'un autre rendez-vous, le 6 novembre, auquel les Noiséens seront conviés pour exprimer, sous forme d'ateliers, leurs attentes par rapport à la requalification de cette zone. Est-ce qu'il y a des questions ? Christophe.

Christophe VAN DER WERF

Comme j'ai pu le dire lors de la Commission Urbanisme qui s'est tenue il y a un peu plus d'une semaine, je pense qu'il est inopportun aujourd'hui, parce que depuis le 1^{er} septembre nous entrons en période préélectorale, que ce projet porté par toi, Marc, et tes équipes. Je pense qu'il serait judicieux d'attendre six mois que la nouvelle équipe soit mise en place, et qu'éventuellement dans sa campagne elle parle de ce projet-là. Mais en aucun cas je ne cautionne le fait que les deniers et les ressources publiques soient utilisés, pendant cette période préélectorale, par la commune pour le bien d'une équipe actuellement en place dont on ne sait pas si elle le sera encore dans six mois. Lors de la commission, j'ai demandé que l'on me donne le coût en ressources et le coût financier pour préparer ce projet, je demande donc instamment que l'on sursoie à lancer ce projet et qu'il ne soit vraiment lancé qu'après les élections.

Marc TOURELLE

Je peux te rassurer : ce projet ne sera lancé qu'après les élections. Il ne s'agit pas d'un projet nouveau, comme on l'a dit, on est dans la continuité des choses, ce n'est pas parce qu'il y a des élections que tout s'arrête, heureusement. Pour autant, après cette soirée du 6 novembre, comme l'a exprimé Delphine, on sera surtout sur un temps administratif. La commune continue donc son travail, ce n'est pas un projet nouveau. Il appartiendra, effectivement, à la prochaine équipe municipale de se prononcer sur l'opportunité de ce qui a été lancé car aucun engagement n'est pris vis-à-vis de tel ou tel. Cela fait un moment que l'on s'interroge sur ce secteur Montgolfier, Delphine l'a exprimé dans son rapport, et s'est également bien exprimée dans la délibération. Il s'agit donc de continuer notre travail, notre tâche d'élus au service de la commune.

Christophe VAN DER WERF

Je ne suis pas du tout d'accord avec ton analyse, puisque depuis le 1^{er} septembre, tu connais bien la réglementation concernant les périodes préélectorales : il est demandé instamment à ce que ce temps-là ne soit pas utilisé par les mairies pour proposer des projets nouveaux aux administrés. Ce projet doit faire aujourd'hui l'objet d'un débat, les équipes (je ne sais pas combien il y en aura) vont peut-être proposer des projets alternatifs. Je trouverais honnête que ce projet ne soit pas lancé avec une réunion publique, etc., présidée par toi, le Maire qui, a priori, va te représenter. Je trouverais plus honnête de ta part que ce projet soit décalé après les élections.

Marc TOURELLE

Je vais redire ce que j'ai dit : il ne s'agit pas d'un projet nouveau, il s'agit d'un secteur sur lequel nous réfléchissons depuis un long moment déjà. Delphine a rappelé que, dans un premier temps, il avait été prévu de lancer une déclaration de projet sur une partie

seulement du périmètre. Puis, il nous a semblé évident qu'il fallait avoir cette vision globale de cette zone. C'est donc bien dans la continuité de notre réflexion. Encore une fois, il est de notre devoir de continuer les choses, ce n'est pas un projet nouveau, c'est bien cela qu'il faut que tu comprennes, Christophe.

Christophe VAN DER WERF

J'ai bien compris que tu dis que ce n'est pas un projet nouveau, c'est de fait un projet nouveau, puisque tu en as peut-être parlé en disant : « Il serait bien de réfléchir sur la ZAC de Montgolfier », puisqu'au départ cette ZAC devait être supportée par la communauté d'agglomération. On devait avoir des aides, en tout cas, pour que la partie tertiaire puisse se développer, aujourd'hui c'est un fiasco complet, il y a retournement de casaque en disant que c'est un « pôle de centralité à conforter ». Très bien, ce sont de belles paroles, ça été le cas avant quand c'était une zone tertiaire, c'était une zone à conforter, à développer, rien n'a été fait. Je ne dis pas que c'est de votre faute, en tout cas la faute de la mairie, néanmoins je trouve que c'est aujourd'hui un peu opportuniste de dire : « Les élections arrivent, il y a ce projet, même si j'en ai parlé il fallait changer, etc. ». Au début ce n'était pas du tout un projet global, puisque comme tu l'as dit, on pensait plutôt avoir une zone de logements à côté de l'EHPAD, c'est très vite tombé dans les oubliettes parce qu'on ne savait pas très bien comment on allait faire, en tout cas, en Commission Urbanisme on en a peut-être parlé une ou deux fois à peine. Tu as ton avis, c'est le tien, c'est ta prérogative.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Etienne.

Etienne BROQUET

Puisqu'il y a des opinions divergentes sur ce sujet, je voudrais préciser pour ce qui me concerne : s'il n'y avait qu'une seule critique à faire ce serait : pourquoi n'a-t-on pas agi plus tôt ? Ceci dit, je donne acte à l'équipe municipale que ce sujet a été traité depuis pas mal de temps en Commission Urbanisme, en ce qui me concerne, étant là depuis récemment, au moins depuis le début de l'année, et que ce sujet a aussi été exprimé publiquement. Je donne donc acte du fait que nous ne sommes pas en face d'un scoop, ou de quelque chose de nouveau, et je ne suis pas choqué que l'équipe municipale continue à travailler jusqu'au bout.

Marc TOURELLE

Merci Étienne. Guy.

Guy TURQUET DE BEAUREGARD

J'ai une question plus technique. Quand les technocrates inventent des mots qui cachent des choses peu avouables, je me méfie beaucoup : qu'est-ce que c'est qu'un « pôle de centralité à conforter » ?

Marc TOURELLE

Tu as raison, c'est hyper techno. Ce SDRIF a été établi il y a déjà un moment, c'était même avant le début de cette mandature. Le Schéma directeur d'Île-de-France regarde la carte de l'Île-de-France et dit quelles sont les choses. Effectivement, Noisy-le-Roi est une zone périurbaine en développement depuis longtemps déjà, depuis cinquante ans, et avec le développement des mobilités, de cette couronne autour de Versailles, Noisy-le-Roi a été vue comme une centralité. Définir une centralité est quelque chose d'assez simple malgré tout, c'est-à-dire que Noisy-le-Roi est à la fois proche de Versailles et en même temps proche de la Plaine de Versailles. On voit bien comment peut s'illustrer cette idée de centralité : lorsque l'on est sur le parking du Super U et que l'on attire toute la 307. Cette centralité s'exprime de cette façon-là parce que l'on est sur un nœud, à la fois en termes périurbains mais aussi en termes de mobilité. La Région a donc regardé cela au travers des projets autour de la commune de Noisy. Ce n'est pas à moi de défendre cette idée de pôle de centralité. Nous en prenons acte, lorsque l'on établit un document d'urbanisme, ou que l'on doit rédiger une déclaration de projet, on ne peut pas le faire en dehors de tous les documents qui ont été établis ; on n'est pas tout seul dans notre petit monde. C'est ce qui est exprimé, c'est de regarder, par rapport au projet que l'on va établir, comment la Région nous regarde par rapport à cela, c'est tout simplement cela qui est exprimé. Mais je pense que là, on exprime quelque chose d'assez réaliste, effectivement, Noisy-le-Roi est amené à être un pôle de centralité, il l'est aujourd'hui et il le sera demain.

Cyrille FREMINET

Une question financière parce que cela m'intéresse : à qui appartient le foncier de la ZAC Montgolfier ? Est-ce que l'on peut en attendre, comme on en a eu pour d'autres projets, une belle plus-value ?

Marc TOURELLE

Contrairement aux autres opérations que l'on a faites, et notamment celles du Cornouiller, le foncier ne nous appartient pas. C'est pour cela qu'il est important que nous définissions déjà, au travers de la déclaration de projet et de cette vision d'ensemble, ce que nous souhaitons en termes d'aménagement. On n'a rien à en tirer d'un point de vue financier, mais pour autant nous aurons des exigences fortes en ce qui concerne l'aspect environnemental et les équipements et services qui naîtront de la création de ces logements. Dans ce cadre-là, la commune demandera à ce qu'il y ait un certain nombre de critères soient respectées, notamment sur la voirie, le respect d'un certain nombre de règles environnementales, et en termes d'équipements. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Christophe VAN DER WERF

On ne m'a pas répondu sur les ressources, à la fois humaines et financières. J'ai déjà posé la question lors de commissions, on devait revenir vers moi pour me donner un chiffrage, en tout cas une enveloppe.

Marc TOURELLE

Ces ressources feront partie intégrante du projet, de la même façon que la création d'équipements. Tout cela s'inscrira dans un tableau, un bilan dont il faudra tenir compte au moment de la réalisation du projet, pour le moment on ne peut pas définir les choses à l'avance.

Christophe VAN DER WERF

Mais tu vas faire appel à un cabinet spécialisé qui a un coût aujourd'hui que tu as dû identifier.

Marc TOURELLE

Bien sûr, mais comme je te l'ai dit on fait appel à l'aménageur de départ qui reprend sa copie, puisque les choses ne sont pas réalisées telles qu'elles étaient prévues, et tout cela rentrera dans un plan global.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Bien. Pour lancer le terme de la délibération, Delphine, on nous demande d'autoriser le Maire à engager la procédure de déclaration de projet : qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (3 contres : Christophe VAN DER WERF, Dominique VIANDIER, Catherine DOTTARELLI),

DECIDE d'autoriser le Maire à engager une procédure de déclaration de projet en vue d'une mise en compatibilité du PLU et ainsi permettre la réalisation de logements sociaux et de logements libres et intermédiaire dans le secteur du parc d'activités de Montgolfier.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT 2018 DU DELEGATAIRE LA SAUR

Marc TOURELLE

Nous arrivons maintenant sur les rapports d'activité : celui du SMAERG, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally, sera présenté la prochaine fois par Géraldine ; et je vais donc laisser la parole à Christophe pour présenter celui de la SAUR.

Christophe MOLINSKI

La SAUR est notre fermier pour dix ans depuis 2015, jusqu'en 2025. Il s'occupe évidemment du réseau de collecte des eaux usées, il se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. Ce qui veut dire que la SAUR prend en charge, notamment toutes les opérations préventives d'hydrocurage, mais aussi les opérations curatives bien évidemment, les inspections télévisées du réseau, les contrôles réglementaires qui nous permettent de vérifier la conformité des installations, les interventions de maintenance, et les opérations de renouvellement d'équipements financées par un montant défini avec la commune.

Les volumes assujettis à l'assainissement, nous sommes bien sûr en 2018, sont de 357 974 m³, ce qui est un peu moins que l'année précédente, 2017, qui était à 372, une baisse d'environ 4 %. On dénombre 1 718 branchements, c'est-à-dire le nombre d'abonnés raccordés, il a augmenté de 15,8 % par rapport à 2017, en raison notamment de l'arrivée de nouvelles résidences. Les volumes font que le prix de l'assainissement est calculé pour 120 m³ à peu près, c'est 3,65 euros TTC par mètre cube.

Les linéaires n'ont pas changé, les canalisations font toujours environ 47 km pour Noisy, dont 20 881 m concernent le réseau des eaux usées et 26 953 m le réseau des eaux pluviales. Ils ont fait un hydrocurage préventif avec leurs camions sur 1 502 mètres linéaires, et il y a eu 7 interventions de débouchage. Il faut voir aussi qu'en 2017 il y avait eu beaucoup d'interventions curatives, elles ont fortement diminué en 2018 au profit d'interventions préventives, ce qui nous garantit un meilleur fonctionnement de nos exploitations.

Le délégataire s'occupe évidemment des postes de relevage au nombre de 4, dont le plus gros est à Montgolfier, fait 140 m³ et est équipé d'un groupe électrogène. Les trois autres ne le sont pas, mais ce sont évidemment des systèmes qu'il faut exploiter et entretenir régulièrement. Il nous a donc été demandé par le délégataire de mettre des grilles anti chute sous les trappes de visite, à fin d'éviter tout risque pour le personnel exploitant, ce qu'il n'y a pas, il faudra donc que l'on s'y attache à court terme assez rapidement. À moyen terme, il est proposé, par le délégataire, d'abandonner le déversoir d'orage situé sous la butte de terre à proximité de la voie de chemin de fer, puisque l'on a eu plusieurs pollutions ; réhabiliter le collecteur d'eaux usées situé au carrefour Le Bourblanc et Irène Moulin ; et de mettre en œuvre une nouvelle clôture sur le périmètre du poste de relevage du parc, où l'on est allé faire un tour avec plusieurs élus. On voit que cette clôture est quand même fatiguée, il y a des intrusions, il faut redonner de la sécurité à ce coin-là.

C'est essentiellement tout, sauf que si vous avez des questions.

Odile Guérin

Il y a une erreur sur le prix de l'assainissement : c'est 0,365 € et non 3,63 € par mètre cube.

Marc TOURELLE

En effet, merci Odile.

Grosso modo, on a un parc qui est en bonne tenue, il est sain, on consacre quand même de l'argent à son renouvellement.

Merci Christophe. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. De toute façon il n'y a pas de vote, on prend acte de la présentation du rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport annuel présenté par la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2018.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT VAL DE GALLY OUEST - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE POUR 2018

Marc TOURELLE

On va demander à Odile, maintenant, de nous parler du SIAVGO.

Odile GUERIN

Même chose : c'est un délégataire qui gère pour le compte du syndicat ce transport d'eaux grises, et là, leur épuration. Il gère également la valorisation des boues issues du traitement. Chaque année, ce délégataire doit remettre le rapport d'exploitation, c'est ce que vous avez reçu en lien. En 2018, les chiffres vous sont présentés, je pense que c'est sans grand intérêt que je les relise, chacun a dû les lire.

Ce que l'on peut tirer de l'ensemble des chiffres, c'est que depuis deux ans, sur ce syndicat, deux communes ont construit : Noisy : une centaine de logements, et Villepreux beaucoup plus, et le volume des eaux traitées n'augmente pas. Ce qui laisse à penser que les ménages font des économies sur les consommations d'eau.

En 2018, le rendement qualitatif s'est amélioré, mais des travaux importants restent à faire sur la station. C'est une petite station puisqu'elle est conçue pour un maximum de 45 000 personnes nous, et elle commence à être un peu vieillissante puisqu'elle a été faite en 2000. Des études sont donc en cours pour permettre aux équipements une meilleure qualité d'exploitation. Néanmoins, si vous avez parcouru le rapport, on est au-dessus de 90 – 95 % de conformité, ce qui est beaucoup mieux qu'il y a trois ou quatre ans ; mais il faut évidemment viser les 100 %.

Ce sera le dernier rapport présenté sous le couvert du SIAVGO puisque ce dernier, depuis le mois de juin 2019, a fusionné avec le SMAERG dont vous verrez le rapport du délégataire lors du prochain conseil, et avec notre grand voisin : Hydreaulys qui était le syndicat qui, initialement, gérait la station du Carré de Réunion. Maintenant, ces trois syndicats ne font donc plus qu'un : Hydreaulys, et c'est sous son couvert que vous verrez les prochains rapports

J'ai tiré de ce rapport des chiffres qui sont toujours intéressants pour chacun. La taxe du délégataire, c'est-à-dire la taxe prélevée par Veolia par mètre cube s'élève à 0,4349 € par mètre cube, pour transporter et épurer. Et la part syndicale, c'est-à-dire la part prélevée par le SIAVGO pour gérer la station et pour renouveler une partie du matériel, reste inchangée à 0,27 € par mètre cube.

Même chose : c'est un rapport qui ne nécessite pas de vote.

Marc TOURELLE

Mais peut-être des questions. J'ajouterai effectivement que le SIAVGO, le SMAERG et Hydreaulys ont fusionné. On en avait déjà parlé, la date de fusion a pris effet au 1^{er} juin. Et nous travaillons maintenant avec les services de Versailles Grand Parc, puisque le législateur a décidé que l'assainissement était une compétence des EPCI, à compter du 1^{er} janvier prochain. Il y a donc un gros travail qui est fait actuellement, à la fois sur la collecte, le transport et le traitement. Évidemment, Versailles Grand Parc n'a pas pour vocation à gérer lui-même cette compétence. Nous avons actuellement des discussions avec Versailles Grand Parc, pour voir dans quelles conditions se fera ce transfert.

Le rapport du SMAERG sera présenté la prochaine fois, mais pour ce qui concerne plus une autre compétence dévolue aux EPCI, donc aux agglomérations depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations. Pour le moment, cette compétence transférée à Hydreaulys pour le Ru de Gally, nous travaillons actuellement à ce que tout cela soit regroupé au sein d'un seul établissement, dans une logique de bassin sur le bassin de la Mauldre. Nous travaillons donc avec les services de l'État et avec les différents syndicats pour apporter un peu de cohérence. Et il est vrai aussi que l'Agence de l'eau, pour tout ce qui concerne les travaux de la rivière, n'apporte des concours et des financements que si les travaux sont faits et sont prévus à l'échelle d'un bassin, ce qui est bien normal. Je vous tiendrai informés de l'évolution de l'exercice de cette compétence.

Je crois que l'on va prendre acte de ce rapport. Christophe.

Christophe VAN DER WERF

Je vois qu'à la page suivante il y a marqué : « Recettes : 500 000 € – dépenses : 1 000 000 € – résultat : - 500 000 € ». Il faut espérer qu'avec le fait que cela va fusionner avec le SMAERG et Hydreaulys, on puisse avoir un résultat plus positif. Ou est-ce qu'il est chronique d'avoir toujours un résultat négatif ? Il y a peut-être une raison.

Odile GUERIN

Je te rassure : le syndicat a soldé ses comptes avec un résultat positif, il avait une trésorerie de 1,6 million et pratiquement plus d'emprunt. Ce que tu vois ici est le résultat que le délégataire dit avoir sur la station. Parce qu'il avait mésestimé dans son contrat un certain nombre de travaux qui lui incombait, et depuis deux ans, effectivement, ce n'est pas une bonne affaire pour lui. Mais cela fait partie du contrat, il n'a pas dénoncé le contrat pour l'instant.

Christophe VAN DER WERF

Cela n'a donc aucune répercussion sur nous, d'accord.

Odile GUERIN

Il est lié par son contrat jusqu'en 2025 là aussi.

Christophe VAN DER WERF

Avec le fait que les trois syndicats se réunissent, on va avoir un nouveau contrat qui va nous lier ? Ou est-ce que le contrat de 2025 va être annulé à un moment donné ?

Odile GUERIN

Non, normalement le contrat du délégataire est maintenu jusqu'à son terme, et ensuite, effectivement, ce sera sans doute le même délégataire qui gèrera pour les trois syndicats ; mais il doit rester jusqu'en 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Val de Gally Ouest.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Juste une information : le hasard a voulu que je sois informé que, concernant la famille irakienne que l'on avait accueillie (je voulais juste vous donner des nouvelles que je trouve assez impressionnantes), le fils aîné a été reçu avec mention très bien au bac au mois de juillet (pour dire combien il a été intégré), le père a un job dans une grande entreprise de travaux publics, et la mère est en train de finir ses études de pédiatre qu'elle a déjà en Irak mais pas en France. C'est donc un bel exemple d'intégration, et je peux vous dire que ce sont tout de même des choses intéressantes à reporter.

Marc TOURELLE

Merci Guy de ces bonnes nouvelles. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous donne rendez-vous le 9 décembre

A NOISY-LE-ROI, le 9 octobre 2019

Le Maire

Marc TOURELLE

L'intégralité des délibérations sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie au secrétariat général